

Chapitre 5

Pour un régime international plus harmonieux

Accession de nouveaux membres à l'OMC

Le Canada participe aux négociations d'accession de tous les pays qui souhaitent adhérer à l'OMC. Les négociations se déroulent en deux volets, multilatéral et bilatéral. Le Canada a pour objectif général de veiller à ce que les nouveaux membres se conforment pleinement aux obligations que leur imposent les conditions d'adhésion et d'obtenir un accès élargi, plus sûr et plus prévisible aux marchés en faveur des produits et services canadiens. On trouvera plus de détails sur le processus d'adhésion à l'OMC à l'adresse http://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/acc_f.htm.

Règlement des différends

Le mécanisme de règlement des différends est le pilier central du système commercial multilatéral, car il renforce la primauté du droit et rend le système commercial plus sûr et plus prévisible. Ce mécanisme repose sur des règles clairement définies, assorties d'échéances déterminées dans chaque dossier. Le Canada compte parmi les participants les plus actifs au système de règlement des différends. Il est actuellement concerné par cinq différends à titre de plaignant, deux différends à titre de défendeur et huit différends à titre de tierce partie. Les plaintes présentées par le Canada portent sur des sujets comme les droits de douane, l'accès aux marchés, les subventions à l'agriculture, les entraves techniques au commerce et la propriété intellectuelle.

Le site http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dispu_f.htm offre une information plus détaillée sur le système de règlement des différends.

Mécanisme d'examen des politiques commerciales

Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) prévoit un « examen par les pairs » en vue d'accroître la transparence des politiques commerciales des membres de l'OMC et d'assurer le respect des règles et disciplines de l'organisation. Tous les membres de l'OMC font l'objet de tels examens, la fréquence de ces derniers variant suivant la part de chaque pays concerné au sein du commerce mondial. En plus de prendre part aux examens relatifs à tous les membres de l'OMC, le Canada fait lui-même l'objet d'un examen tous les quatre ans, le plus récent ayant eu lieu en mars 2007. Pour en savoir davantage, voir la page <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/wto-omc/tpr07.aspx?lang=fr>. La page http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/agrm11_f.htm décrit le processus du MEPC.